

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2026

Présents : Mmes Bellier M.O., Damay F., Philippon C. et Forjanic A.
Mrs Dovergne A., Jaclas M., Mazurier T., Lavallard T et Damay D.

Absents excusés : Mrs Senée F. et Leber A.

Secrétaire de séance : Mme Améline Forjanic

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 décembre 2025.

I. TRAVAUX SALLE DES ARCHIVES

Monsieur le Maire présente les devis relatifs à l'isolation coupe-feu du local des archives de la mairie. Devis de l'association la Maisonnée pour un montant de 2 390 € HT et devis de l'entreprise Paul Sergeant pour un montant de 3 174.09 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les devis présentés pour un montant total de 5 564.09 € HT.

Délib.N° 01 - 07012026 – 80237

II. MARAIS

Monsieur le Maire présente le devis relatif au gyrobroyage de la parcelle cadastrée A1 du grand marais.

Devis de l'entreprise PEPINIERES CRETE pour un montant de 3 468.90 € HT soit un montant de 4 162.68 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis présenté pour un montant total de 3 468.90 € HT.

Délib.N° 02 - 07012026 – 80237

III. POINT SUR LES FETES

- Programme Sensibilis'haie / Fédération des Chasseurs

Le retrait de la commande est prévu le jeudi 15 janvier à HEBECOURT

- Cérémonie des vœux

Le 16 janvier 2026 à 20h à la Salle des Fêtes

- Repas des aînés

Le 18 janvier 2026. Un point est fait sur l'organisation et le choix des prestataires retenus.

- **Permanence des élections municipales du 15/03/2026**

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13 h	13 h – 15 h 30	15h30 – 18h	Dépouillement
Thierry Mazurier Thierry Lavallard Odile Lavallard	Améline Forjanic Marie Bellier Céline Philippon	Dany Damay Françoise Damay Michel Jaclas	Alain Arnaud Leber	

IV. QUESTIONS DIVERSES

- **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire présente l'état des créances reconnues irrécouvrables par le service comptable de Montdidier.

Tiers : Ederend Fuel Card pour un montant total de 482.33 €

Ces créances irrécouvrables font l'objet d'une demande d'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité décharge au comptable des sommes présentées pour un montant de 482.33 € ; dépenses admises en non-valeur.

Délib.N° 03 - 07012026 – 80237

- **Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du Budget Primitif**

Considérant l'article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'Exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le respect de l'article L612-1.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du Budget Primitif 2026 de la commune de Démuin dans les limites indiquées ci-après :

Budget de Démuin

Chapitres (Dépenses)	Désignation de chapitres de dépenses	Rappel Budget 2025	Montant autorisé (max 25%)
21	Immobilisations corporelles	319 800 €	79 950 € 2131 Bâtiments publics 27 800 € 2152 Installation de voirie 48 500 € 2181 Installations générales 3 650 €

Délib.N° 04 - 07012026 – 80237

- **Barrières de dégel**

Lecture est faite de la décision départementale de poser des barrières de dégel à partir du 8 janvier, elles seront levées le 12 janvier, sous couvert des évolutions météorologiques.

La séance est close à 23h30 et comporte 4 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M.O Bellier

A.Forjanic

M.Jaclas

T.Lavallard

T.Mazurier

D. Damay

F.Damay

C.Philippon